

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 15 juin 2012** **Mairie de Montjavoult 20H30.**

---

**Etaient présents :** Mmes et MM. : Bellière, Bessaa, Descamps, Fiévet, Kavalewski, Pitsillides, Bourlion, Chapuis, Corade, Dissard, Maurel.

**Secrétaire de séance :** J. Dissard.

**Secrétaire auxiliaire :** B. Houpeau.

Mme Bellière, doyenne d'âge parmi les conseillers, ouvre la séance à 20H30.

### Election du maire :

M. Corade présente sa candidature. 11 voix pour; aucune abstention : M. Corade est élu maire et prend la présidence du conseil.

### Choix du nombre des adjoints :

M. Corade propose que, comme dans le précédent conseil, deux adjoints soient désignés. 11 voix pour, aucune abstention.

### Election des adjoints :

Mme Bessaa se porte candidate comme 1er adjoint. 11 voix pour, aucune abstention.

M. Dissard est candidat comme 2ème adjoint. 11 voix pour, aucune abstention.

Mme Mireille Bessaa devient donc 1er adjoint et M. Jacques Dissard 2ème adjoint.

### Délégation de pouvoirs au maire :

M. Corade donne lecture des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales qui donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire certains de ses pouvoirs afin de faciliter l'administration de la commune.

M. Chapuis demande un éclaircissement : le maire n'agit qu'en conformité avec les votes du conseil.

M. Corade le confirme, et ajoute qu'il réunira les conseils plus fréquemment qu'ils ne l'étaient par le passé. 11 voix pour, aucune abstention.

### Nomination de nouveaux délégués :

SIRS (Syndicat intercommunal de regroupement scolaire). M. Corade, Mme Descamps et M. Maurel sont désignés. 11 voix pour, aucune abstention.

CCVT (Communauté de communes du Vexin-Thelle) : y sont présents de droit le maire et le premier adjoint. Mme Pitsillides et M. Chapuis sont désignés comme suppléants. 11 voix pour, aucune abstention.

Syndicat des Eaux de Montagny en Vexin- Montjavoult : M. Corade, M. Maurel, M. Dissard sont désignés. 11 voix pour, aucune abstention.

Synelec : M. Corade et Mme Bessaa, titulaires, Mme Bellière et Mme Kavalewski, suppléantes, sont désignées. 11 voix pour, aucune abstention.

CCAS (Comité communal d'action sociale) : le maire, M. Corade, en est président de droit. Mmes Bessaa, Descamps, Kavalewski et Fiévet sont désignées. 11 voix pour, aucune abstention. Les membres extérieurs au conseil, Mmes Colombo, Foulon et Marchal, et M. Cornette, sont maintenus. 11 voix pour, aucune abstention.

Nomination de nouveaux délégués aux différentes commissions municipales :

Finances et budget : M. Corade (président), M. Bourlion (vice-président), Mme Bellière, Mme Pitsillides, M. Maurel. 11 voix pour, aucune abstention.

Entretien de la voirie communale et des bâtiments communaux, sécurité routière : M. Corade (président), Mme Bessaa (vice-présidente), Mme Bellière, M. Dissard. 11 voix pour, aucune abstention.

Urbanisme et développement durable, PLU : M. Corade (président), M. Dissard (vice-président), M. Bourlion, M. Chapuis. 11 voix pour, aucune abstention.

Culture, associations, fêtes, jeunesse et sports : M. Corade (président), Mme Bessaa (vice-présidente), Mme Fiévet, Mme Kavalewski, M. Maurel, M. Dissard, M. Chapuis. 11 voix pour, aucune abstention.

Communication : M. Corade (président), M. Dissard (vice-président), Mme Bellière, Mme Bessaa, Mme Pitsillides. 11 voix pour, aucune abstention.

Appels d'offre : M. Corade (président), M. Maurel (vice-président); M. Chapuis, M. Bourlion. 11 voix pour, aucune abstention.

M. Corade confirme que l'ensemble des conseillers seront avisés des réunions des commissions et pourront y être présents s'ils le souhaitent, comme c'est le cas depuis le mois de février.

Indemnités du maire et des adjoints :

Selon les lois en vigueur, les indemnités sont établies, pour le maire à 17% de l'indice 1015, soit 646,25€ mensuels bruts, pour les adjoints à 6,6% du même indice, soit 250,90€ mensuels bruts. 11 voix pour, aucune abstention.

Le prochain conseil est fixé au 25 juin à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21H30.